



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 6 AVRIL 2017

Date d'envoi de la convocation : 31/03/2017

Secrétaire de séance : DUFOUR Luc

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACC I Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 22h00), BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), LEBOYER Daniel suppléant de BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIO T DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BREC Y Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEM ER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRI N Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 20h46), HOUIVET Benoît (jusqu'à 22h23), HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, LEMENANT Lucien suppléant de JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (jusqu'à 20h04), LE BEL Didier (jusqu'à 22h45), LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert (jusqu'à 22h41), LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENU EL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h05), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR H élène, LESENECHAL Guy (jusqu'à 19h45), LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de son arrivée), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre (jusqu'à 20h27 et revient à 21h51), MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, COTEN Gérard suppléant de PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT H élène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BAUDIN Philippe (pouvoir à Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée), BESUELLE Régine (pouvoir à Jean-Marie LINCHEAU), CATHERINE Arnaud (pouvoir à Martine GRUNEWALD), DELESTRE Richard, (pouvoir à Valérie VARENNE), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), GAUCHET Marc (pouvoir à d'AIGREMONT Jean-Marie), GESNOUIN Marie-Claude (pouvoir à Sylvie LAINE), GILLES Geneviève (pouvoir à LEFAUCONNIER Jean), GUERARD Jacqueline (pouvoir à VILLETTE Gilbert), JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à Jean LAGARDE), LALOË Evelyne (pouvoir à DUFOUR Luc), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEFRANC Bertrand (pouvoir à LEFAIX-VERON Odile, LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel jusqu'à son arrivée), MARGUERITTE David (pouvoir à LEBARON Bernard), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POIDEVIN Hugo (pouvoir à LEJAMTEL Ralph, SEBIRE Nelly (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), LESENECHAL Guy (pouvoir à LECHEVALIER Michel à partir de 19h45), LAUNOY Claudie (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 20h04), MAUQUEST Jean-Pierre (pouvoir à AMIOT Sylvie à partir de 20h27 et jusqu'à 21h51), BASTIEN Frédéric (pouvoir à CATHERINE Christian à partir de 22h00), LEMONNIER Thierry (pouvoir à HAMON Myriam à partir de 22h05), HOUVET Benoit (pouvoir à FEUILLY Hervé à partir de 22h23), LEFEVRE Hubert (pouvoir à BARBEY Hubert à partir de 22h41), LE BEL Didier (pouvoir à LECOUCVEY Jean-Paul à partir de 22h45), HENRY Yves (pouvoir à BARBEY Stéphane à partir de 20h46).

Excusés : BROQUET Patrick, DUPONT Claude, GOUREMAN Paul, HUET Fabrice, LEPOITTEVIN Michel, VEILLARD Rodolphe.

Intervention du syndicat inter hospitalier de Valognes :

« Bonsoir, aujourd'hui toute l'équipe soignante du service de médecine polyvalente s'oppose à la fermeture de 12 lits sur le site de Valognes. L'été dernier, nous avons dû fermer des lits car il manquait les médecins. Mais cette année, nous avons l'équipe médicale pour faire fonctionner nos deux unités de vingt-cinq lits. Alors, nous nous interrogeons beaucoup sur la nécessité de fermer des lits. Cette décision ne nous semble pas justifiée au regard de l'activité intense de nos services. La population que nous recevons en médecine est une population en grande partie âgée qui souffre de poly-pathologies, ces patients ne sont pas malades que l'hiver. La fermeture de ces lits entraînera pour ces personnes âgées, souvent vulnérables, une prise en charge plus longue au service d'accueil des urgences et leur mise en danger au vu de la précarité de leur état de santé. De plus, l'été, le problème du désert médical dans la région s'aggrave avec le départ en vacances des médecins libéraux. La direction de notre hôpital veut faire des économies mais est-ce bien judicieux et bienveillant que de s'en prendre aux usagers de nos services médicaux ? Le personnel de médecine s'oppose à ce que l'on touche une fois de plus à son hôpital de Valognes. Après la fermeture des services de la médecine 2, chirurgie, maternité, laboratoire, HAD, urgences, nous disons non à la fermeture de 12 lits de médecine. Nous espérons que vous, élus de nos communes, puissiez faire pression sur la direction de l'établissement pour laisser tous nos lits ouverts même cet été. En 2007, nous avons été dupés par l'ancienne direction qui n'a jamais rouvert les 20 lits de médecine 2 suite aux travaux de peinture. »

Réponse de Jacques COQUELIN :

« Chers collègues, merci Monsieur le Président de me permettre de m'adresser au personnel pour d'abord les assurer de ce que les élus de la Communauté d'agglomération sont bien sûr particulièrement attentifs à la situation, à votre situation. Il l'est aussi à la situation du centre hospitalier tant sur le site de Cherbourg que sur le site de Valognes évidemment. Nous avons d'ailleurs été alertés à la fois par les organisations syndicales mais aussi par les médias d'une possible suppression de postes. Et à l'initiative d'ailleurs de Geneviève Gosselin-Fleury, nous sommes allés avec elle et avec Benoît Arrivé, tous les 3, rencontrer Madame la directrice de l'Agence Régionale de Santé à Caen. Nous avons eu un très long entretien avec la directrice au cours duquel nous avons à la fois fait part de nos craintes mais aussi de notre attachement profond à ce service de proximité, à ce service public. Nous avons rappelé notamment que si, évidemment, nous estimions nécessaire qu'il faille endiguer le déficit chronique du centre hospitalier du Cotentin qui, je vous le rappelle, culmine à plus de vingt millions d'euros auxquels il faut ajouter d'ailleurs une dette sociale conséquente, nous ne

pouvions pas accepter que les femmes et les hommes de l'établissement servent de variable d'ajustement à la dette publique. Nous avons également rappelé notre profond attachement à ce service essentiel à la population. Alors force est de constater que nous avons été entendus par Monsieur le Premier Ministre en personne puisque c'est Bernard Cazeneuve lui-même qui a annoncé le 23 mars dernier, lors d'une rencontre avec 2 syndicats, certaines décisions lors de cette rencontre. Il a notamment annoncé qu'il n'y aurait pas de suppressions de postes, les fameux 60 postes dont on disait qu'ils pouvaient être supprimés. Il a également précisé que l'antenne du SMUR de Valognes serait pérennisée grâce à une aide financière de 500 000 euros annuelle. Il a également annoncé que le centre de soins non programmés de Valognes serait soutenu d'une façon pérenne et annuelle à hauteur de 310 000 euros. Et de surcroît, il s'est engagé sur une augmentation des titularisations. Nous sommes également intervenus auprès de la direction, tous les 3, conjointement, pour demander à ce que l'on revienne sur la décision initiale de supprimer les 12 lits de médecine de Valognes et obtenir une organisation différente, une organisation saisonnière de ce service qui privilégierait une augmentation du nombre de lits en hiver et une réduction en été. Je peux vous dire que cette décision a été prise par la direction qui a renoncé à la fermeture de ces 12 lits. Donc c'est une très bonne nouvelle et je crois d'ailleurs qu'elle peut être confirmée par Benoît Arrivé qui présidait, comme vous le savez, cet après-midi, le conseil de surveillance du centre hospitalier du Cotentin et qui a eu la confirmation par la direction de cette décision. Donc il nous semble clairement que nous allons dans le bon sens. Alors, c'est vrai qu'il reste peut-être certaines choses à éclaircir, notamment sur le retour à l'équilibre qui a été demandé par Monsieur le Premier Ministre à la direction du centre hospitalier. Mais si nous pouvons comprendre en effet, c'est bien logique, les inquiétudes que vous exprimez, il est clair que nous allons dans le bon sens. Et les bonnes nouvelles qui nous ont été annoncées par Monsieur le Premier Ministre ont d'ailleurs été confirmées. Voilà ce que je peux vous dire ce soir. En notre nom à tous, nous restons attentifs à la situation du centre hospitalier, nous serons bien sûr à vos côtés lorsque ce sera nécessaire, d'ailleurs je crois que l'on ne peut pas discuter de notre réactivité sur ce sujet dans les semaines passées. »

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Luc Dufour.

Intervention de Gilles SCHMITT :

« Je souhaiterais avoir un éclaircissement sur la méthode de fonctionnement de l'Assemblée, c'est à dire que lors de la dernière assemblée générale, plusieurs maires ont regretté le gonflement des sommes liées au versement des indemnités d'élus suite à la disparition des anciens EPCI et à la création de l'agglomération. Le contexte de défiance dans lequel se trouvent les professionnels de la politique face aux simples citoyens, le bon sens que vous avez d'ailleurs tant vanté lors de cette même réunion et le souci d'économie plaident pourtant en faveur d'une absence d'augmentation des frais de fonctionnement liés à ces indemnités. Cette hausse de 12 000 euros est un léger surcoût, comme vous l'avez plusieurs fois répété, mais vu du Cotentin et non d'ailleurs, dans la peau d'un maire rural ou d'un simple citoyen, on est bien loin d'une somme que l'on peut qualifier de légère, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public. Mon intervention ne porte cependant pas ici sur le fond, validé lors de la dernière AG, mais sur la forme. Lors de ce débat, plusieurs interventions, je l'ai dit, ont porté sur des demandes de clarification. Pour ma part, je suis intervenu non pas pour demander des renseignements complémentaires mais pour proposer de manière très simple de fixer les indemnités en fonction du temps consacré aux mandats puisque dans tous les métiers salariés, c'est ainsi qu'on est payé, en fonction du temps consacré à la tâche, il n'y a aucune raison que les élus dérogent à cette règle. J'avais assorti ma proposition d'un pourcentage précis de l'indice brut de la fonction publique, 64 % par exemple pour le Président. Monsieur le Président, je suis maire depuis 2008. Au cours de mon premier mandat, j'ai eu à faire face à une opposition parfois rugueuse. Mais à chaque fois que sur un sujet inscrit à l'ordre du jour, des élus proposaient autre chose que ce que j'avais prévu de faire voter, je faisais systématiquement passer au vote les amendements de mes opposants ; d'ailleurs à l'Assemblée Nationale, des amendements déposés par l'opposition font aussi l'objet d'un vote. Monsieur le Président, j'en viens donc à mon interrogation, afin d'éviter tout malentendu, je souhaiterais donc savoir comment, dans notre Assemblée, à l'avenir, moi ou un autre délégué, pouvons déposer une proposition et la faire sanctionner par un vote, favorable ou non. Car s'il n'est

pas possible de faire cela, si sous prétexte que nous sommes nombreux et donc que nous pourrions y passer des heures ou si, sous prétexte que le Bureau est tombé d'accord sur une proposition qu'il juge lui-même raisonnable et qu'il nous faut donc accepter, je ne vois pas l'intérêt de dépenser 5 000 euros par réunion, somme qui est loin d'être légère vue d'ici, pour organiser une assemblée générale où il s'agirait juste d'entériner ce qui a préalablement été décidé par l'exécutif. Merci. ».

Le Président :

« Je vais vous répondre d'abord s'agissant du coût des séances, j'ai eu l'occasion de donner les chiffres, je crois qu'il faut que nous soyons cohérents. L'ensemble des élus ici présents ou leur grande majorité peut considérer que Valognes était le siège entre guillemets politique même si je n'aime pas beaucoup cette expression, enfin le siège des réunions des élus, et que Cherbourg était le siège administratif de la Communauté d'agglomération. Donc à partir du moment où Valognes est positionné comme tel et je crois que du point de vue pratique tout le monde en est très content, il faut que nous assumions les charges qui sont liées à cette nécessité. C'est ce que nous faisons et encore une fois, ces charges restent tout à fait acceptables même si nous avons et nous ne continuerons pas sur cette tendance, fait 3 conseils en 2 mois. Donc je tiens à vous dire que le rythme des conseils dorénavant reprendra un cours plus normal. Deuxième élément : vous avez fait, la dernière fois, une observation parfaitement légitime au cours d'un débat qui a duré, je crois, à peu près une demi-heure ou 3 quarts d'heure sur la question des indemnités. Vous n'avez pas déposé un amendement en tant que tel, rédigé et prêt à être inséré dans une délibération. Donc, si vous voulez suivre le parallèle avec l'Assemblée Nationale, suivons-le jusqu'au bout. Le jour où il y aura des amendements à des projets de délibérations présentés sous une forme communicable à l'ensemble des délégués en temps et en heure, naturellement ils seront examinés et je donnerai la parole à un intervenant qui l'aura proposé mais tel n'était pas le cas. Après, vous avez fait une observation avec un principe, dont si je puis dire, la paternité vous revient mais on ne peut pas ici faire voter sur des principes ou sur des observations donc si vous voulez, sur telle ou telle délibération, proposer un amendement ou une autre rédaction, naturellement non seulement je la ferai examiner mais je la ferai mettre aux voix, à partir du moment où elle aura été donnée un peu à l'avance, pardonnez-moi, pour des raisons d'impression, pour l'ensemble de nos collègues et où nous aurons pu en regarder non pas la légalité mais enfin vérifier qu'il n'y a pas d'obstacles en terme juridique, voilà très simplement ce que je pouvais vous répondre. »

Le Président installe ensuite Monsieur Pascal MONHUREL et Monsieur Hervé BURNOUF dans leur fonction de conseiller communautaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 février 2017

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 215

Exprimés : 214

Pour : 214

Contre : 0

Abstention : 1

Le PV est approuvé.

Décisions rapportées du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président :

« Nous allons procéder maintenant à l'élection du membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin issu de la nécessité de remplacer Michel CANOVILLE. Nous allons, pour des raisons liées à la nécessité de garantir de bons équilibres territoriaux, prendre un peu plus de temps que je ne l'avais imaginé, pour procéder à l'élection du Vice-président. Nous procéderons à l'élection du Vice-président puisque nous avons prévu 15 Vice-présidents mais nous ne sommes pas tenus par des délais incompressibles. Et il me paraît plus logique, à la réflexion, de commencer par élire un 34^{ème} membre du Bureau avant de procéder à l'élection d'un 15^{ème} Vice-président. Donc nous allons maintenant passer à l'élection d'un membre du Bureau, c'est donc la délibération numéro 2 et la délibération numéro 1 est différée jusqu'à la prochaine séance parce que nous élirons un Vice-président lorsque nous aurons un Bureau complet. Et non pas l'inverse. »

Un élu communautaire demande au Président de justifier ce retrait.

Le Président :

« Je retire la délibération n°1 – Election d'un Vice-Président et je la retire pour la raison suivante qui est très simple : nous avons à désigner, avant de procéder à l'élection d'un 15^{ème} Vice-président, à l'élection d'un membre du Bureau.

Lorsque ce membre du Bureau aura été élu, c'est à dire tout de suite, il conviendra au sein du Bureau, en fonction de l'équilibre du territoire qui sera jugé le plus pertinent, de faire une proposition au Conseil et nous la ferons la prochaine fois pour l'élection d'un Vice-président. Voilà, donc c'est un changement de méthode que j'assume totalement.

La priorité aujourd'hui, telle que je la juge, c'est de compléter le Bureau pour élire un 34^{ème} membre et avoir une représentation, si vous en êtes d'accord, de la commune de La Hague qui soit conforme à celle qui est prévue par la Charte. Une fois que ceci aura été fait, on procédera lors de la prochaine séance à l'élection d'un 15^{ème} Vice-président. ».

Intervention de Monsieur FEUILLY :

« Monsieur le Président, une modification telle de l'ordre du jour ne me paraît pas saine et me paraît conduite sous l'effet de l'élection du Président qu'on a élu cet après-midi. Je ne pense pas que la démocratie gagne en optant pour des modifications unilatérales d'un ordre du jour établi et connu de tous auparavant. »

Le Président :

« S'agissant de la démocratie, puisque c'est un mot qui vous plaît, je ne crois pas que la démocratie gagne jamais à la diffamation et à l'insulte. Par conséquent, je ne dis pas que ce soit d'ailleurs le mot que vous avez vous-même employé, vous avez toujours été très correct, mais vous faisiez référence à une élection qui s'est produite cet après-midi, je tiens à vous dire que certains d'entre nous dont je suis, ont été comment dirais-je, non pas choqué par le vote démocratique puisque ce vote démocratique est parfaitement respectable, mais étonné par les conditions dans lesquelles elle s'est produite voilà. Je n'en dirai pas plus. Cela étant, ça n'a aucun rapport avec la décision que je prends maintenant, j'ai la police de l'Assemblée, pour ce qui me concerne, je considère que la priorité est d'élire le délégué supplémentaire au Bureau donc nous avons maintenant à compléter le Bureau et à élire un délégué. Et nous élimons le Vice-président une fois que le Bureau sera complet. »

Intervention d'Hervé FEUILLY :

« Monsieur le Président, j'apprécie plus que moyennement votre propos d'insultes que je ne prends pas pour moi parce que j'ai toujours été correct dans mes interprétations. Mais ne prononcez pas des mots excessifs, nous sommes là pour travailler dans un consensus, dans un système d'échange. Ce qui s'est passé cet après-midi, moi je le trouve très sain, mais ne vous servez pas de ça pour modifier ce qui était prévu avant. C'est profondément désagréable et ça ne fait pas partie des bons usages. »

Le Président :

« Non, ce n'est pas ce que j'ai dit Monsieur Feuilly, vous faites une conséquence logique à partir d'un processus aléatoire. Il y a eu cet après-midi la CLECT, je vous ferais remarquer que nous n'étions absolument pas tenus de faire la CLECT le même jour que le Conseil communautaire. Nous l'avons fait et ce sont deux assemblées différentes. L'élection à la présidence de la CLECT a eu lieu, j'en ai pris acte. Vous comprendrez, je vais être très franc, que le Président de la CLECT s'étant signalé depuis 10 ans par des mails d'insultes et de diffamation à mon égard ainsi qu'à l'égard d'un certain nombre de Vice-présidents qui siègent à cette tribune, je ne vois pas de gaieté de cœur son élection, j'ai tout de même le droit de le dire. »

Intervention d'Hervé FEUILLY :

« Mais là vous partez sur un problème personnel, c'est l'intérêt de la collectivité dont il s'agit. »

Le Président :

« L'intérêt de la collectivité, Monsieur Feuilly, c'est ensemble que nous le déterminons, vous n'en êtes pas plus dépositaire que je ne le suis, et l'intérêt de la collectivité aujourd'hui, c'est d'élire un délégué communautaire pour compléter le Bureau et l'élection d'un 15^{ème} Vice-président viendra lors de la prochaine séance, en temps et en heure. »

Intervention de Benoît HOUIVET :

« Merci Monsieur le Président, si dans le processus que vous nous proposez d'ajourner la délibération numéro une et de passer à la deux, si vous en êtes convaincu, pourquoi ne pas l'avoir pas fait avant ? Pourquoi ne pas avoir envoyé l'ordre du jour sans l'élection du Vice-président, ce qui peut se comprendre sur le plan pratique, votre démonstration tient aussi la route. J'y vois juste une conséquence logique, comme disait Monsieur Feuilly, de la CLECT. Malheureusement, je regrette que des mots aient pu être échangés par un Vice-président, maire de Valognes, qui a clairement mis dans la balance auprès de certains collègues, j'en ai la preuve, que si le Président de la CLECT n'était pas celui qui était prévu, l'élection du Vice-président serait reportée, c'est ce qu'on constate aujourd'hui, je le regrette. C'est le territoire qui en souffre. Je trouve que de telles méthodes ne sont pas acceptables. »

Intervention de Jacques COQUELIN :

« Alors là, je m'inscris absolument en faux. Je n'ai jamais eu ce type de discussion avec qui que ce soit. Il faut que les choses soient très claires et quand on affirme quelque chose, Monsieur HOUIVET, il faut en apporter des justificatifs. Je suis désolé mais si c'est comme ça que vous, vous entendez la démocratie, ce n'est pas mon cas. Donc, il faut que les choses soient très claires. Je ne peux accepter d'être mis en cause sur ce genre de propos, ça n'est pas moi qui fait l'ordre du jour. Et je ne vais surtout pas m'immiscer dans l'ordre du jour. Quand je suis à la mairie de Valognes, c'est moi qui fais l'ordre du jour, quand nous sommes ici dans cette assemblée, il me semble qu'il appartient au Président de faire l'ordre du jour et je ne m'en mêlerai surtout pas. »

Le Président clôt le débat et indique que la délibération numéro 1 est différée et qu'il passe à la numéro 2 : élection d'un membre du Bureau.

Délibération n° 2017-070**OBJET : Election d'un membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin****Le Président :**

« Je vous rappelle que la Charte indique que nous avons une représentation territoriale pour ce qui concerne les délégués au Bureau. Je vous signale qu'au jour d'aujourd'hui, nous avons une sous-représentation de la commune nouvelle de la Hague liée à la disparition de Michel CANOVILLE. Donc je vous propose de désigner comme membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération un représentant de la commune nouvelle de la Hague qui a été en quelque sorte recommandé, on peut dire ça comme ça, par les instances territoriales de la Hague et qui est Monsieur Jacques HAMELIN, mais avant qu'il ne se présente, y a-t-il d'autres candidats ? »
Aucun autre candidat ne se déclare.

Intervention de Jacques HAMELIN :

« Bonsoir à tous, je m'appelle Jacques HAMELIN. Je suis maire délégué de Digulleville depuis un certain temps, maire tout court pendant un certain temps, maire délégué donc depuis le 1^{er} janvier. Je suis adjoint à la commune de la Hague depuis forcément le 1^{er} janvier aussi. Je m'occupe à la commune de la Hague des réseaux voirie – assainissement - eau potable. Je me présente aujourd'hui donc pour malheureusement remplacer notre ami Michel CANOVILLE donc ce n'est pas sans émotion que je me présente à vous aujourd'hui, j'aurais bien mieux aimé ne pas être là donc voilà en ce qui concerne ma présentation. Voilà donc j'espère, si vous m'écrivez, que je vais m'adapter très vite au Cotentin puisque c'est pour cela que je vais être élu. Le Cotentin, il existe maintenant depuis 3 mois j'espère participer avec vous donc à sa construction qui n'est pas forcément une chose facile, voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui. »

Le Président met aux voix :

Nombre de membres : 221 19h17

Nombre de votants : 215

Exprimés : 172 Blancs : 29 Abstentions : 14

Ont obtenu : Jacques HAMELIN (167 voix) ; ADE André (2 voix) ; HUET Catherine (2 voix) ; AMIOT Sylvie (1 voix).

Monsieur Jacques HAMELIN est élu membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Intervention d'un conseiller communautaire :

« Monsieur le Président, s'il vous plaît, un petit éclaircissement, je n'ai pas tout compris à propos de ce vote. Donc nous avons maintenant nos 34 membres du Bureau donc possiblement, à la prochaine séance, nous pourrions avoir un 35^{ème} membre si on élit un Vice-président. Il sera forcément dans le Bureau ? »

Le Président :

« Alors non mais vous avez raison. Je vais juste préciser que lors de la prochaine séance, nous pouvons potentiellement avoir un Vice-président et donc un non élu parmi les membres du Bureau et donc nous pouvons potentiellement avoir un 35^{ème} Vice-président puisque la candidature à une élection est libre et donc ce n'est pas parce qu'il y aurait une proposition faite par le Président d'élire un membre du Bureau que l'assemblée devrait le suivre.

Mais si on respecte la Charte, c'est comme cela que cela doit se produire. Maintenant le respect de la charte, c'est une affaire de volonté politique, ce n'est pas une affaire de droit puisque le caractère opposable de la charte reste à démontrer. Vous avez raison, potentiellement, il peut y avoir un 35^{ème} membre mais ce n'est pas une certitude dans la mesure où l'on peut aussi estimer que l'assemblée choisirait un Vice-président parmi le Bureau. »

Délibération n° 2017-071

OBJET : Modification n°1 de la composition des commissions thématiques

Le Président présente la délibération relative à la modification de la composition de la commission thématique « développement des territoires ». Suite à l'installation de Monsieur Pascal MONHUREL en tant que conseiller communautaire, il est proposé que ce dernier remplace Monsieur Martial MAIGNAN dans ladite commission en tant que suppléant.

Intervention d'un conseiller communautaire :

« Je voulais intervenir d'abord pour remplacer Martial LE MAIGNAN par Martial MAIGNAN tout court. J'avais une autre remarque, c'est dans l'enregistrement des rapports puisqu'on repart au rapport 2017-001 et ce sont des rapports qu'on a déjà vus lors de la réunion du 23 février 2017 alors après, je croyais que c'était chronologique dans le temps, dans l'année, comment après on peut les retrouver, on va avoir des doublons entre les rapports qui deviennent après des délibérations ? »

Le Président :

« Alors 2 choses : D'abord, excusez-nous pour l'erreur donc nous allons la corriger. Le rapport est indiqué 2017-003 et il est indiqué conseil du 6 avril donc cette mention se rapporte bien sûr au conseil du 6 avril et pas au conseil de février.»

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 19h22

Nombre de votants : 215

Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 18

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-072

OBJET : Adhésion au comité départemental du tourisme – Agence de développement de l'attractivité de la Manche

Le Président présente la délibération.

Intervention de Patrice PILLET :

« Je ne vais pas revenir sur l'objet de l'agence d'attractivité mais en ce qui concerne la représentativité, effectivement, il y a un siège qui est réservé à chaque EPCI. Il y a en plus 2 sièges pour des villes du département et on peut envisager tout à fait sereinement qu'une des villes, notamment la plus importante de notre agglomération, puisse candidater pour ce siège et en plus,

nous sommes un certain nombre de conseillers départementaux à siéger dans le Collège des conseillers départementaux issus du Cotentin. Au premier rang desquels Jacques COQUELIN et moi en tant que Vice-présidents donc je pense qu'on est largement représenté. On n'aura pas de difficultés à faire porter la voix du Cotentin dans cette agence d'attractivité. »

Le Président propose de désigner comme représentant titulaire Monsieur Jean-Michel HOULLEGATTE et comme suppléant Monsieur Yves ASSELINE.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 19h28
Nombre de votants : 215
Pour : 186 Contre : 4 Abstentions : 25
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-073

OBJET : Soutien aux dispositifs territoriaux en faveur de l'emploi et de l'insertion – Octroi d'une subvention à la MEF du Cotentin au titre de l'exercice 2017

Benoît ARRIVE présente la délibération.

Intervention de Patrick FAUCHON :

« J'avais juste une question de compréhension sur les évolutions puisque la Communauté d'Agglomération reprend ce qui était exercé par les intercommunalités et, en ce qui concerne la MEF, l'exercice de l'implication dans la MEF n'est pas assuré par la Communauté d'Agglomération pour la commune nouvelle de la Hague et pour Cherbourg-en-Cotentin. Je voulais juste comprendre quelle était la logique qui était suivie sur ces évolutions et qui les fait. »

Intervention de Benoît ARRIVE :

« Merci de cette question qui me permet de parler un peu de l'avenir de la MEF. La MEF a modifié ses statuts avant le changement et l'évolution institutionnelle. La question que vous posez fait partie des débats que nous devons avoir avec la Maison de l'Emploi et de la Formation dans le courant de l'année 2017 puisqu'effectivement, comme vous le soulignez, de cette façon très juste, c'est l'agglomération qui reprend les compétences. Il est donc légitime que l'agglomération discute avec la MEF, son conseil d'administration et sa présidente sur des évolutions futures pour officialiser le changement institutionnel. Le calendrier n'a pas permis de le faire très rapidement, il faut aussi que la MEF soit assurée d'avoir ces financements pour l'année 2017. C'est donc ce qu'on vous propose de faire et c'est un sujet qui va revenir sur le métier dans les semaines et mois qui viennent. »

Après ces échanges, le Président propose de passer au vote.
Nombre de membres : 221 19h34
Nombre de votants : 214 Claudie LAUNOY ne prend pas part au vote
Pour : 197 Contre : 2 Abstentions : 15
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-074

OBJET : Signature de la convention financière 2017 du contrat de territoire et information sur la nouvelle politique contractuelle

Patrice PILLET présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 19h38
Nombre de votants : 215
Pour : 213 (avec le vote pour de Madame LESEIGNEUR et de Madame THEVENY suite à une réclamation sur l'usage du boîtier électronique) Contre : 0 Abstentions : 2
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-075

OBJET : Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU) – Commune de Colomby – Parcelle B371

Yveline DRUEZ présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 19h43

Nombre de votants : 215

Pour : 206 (avec le vote de Madame LESEIGNEUR suite à une réclamation sur l'usage du boîtier électronique) Contre : 0 Abstention : 9

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-076

OBJET : Rectification de la prescription portant modification du PLU de Brix

Yveline DRUEZ présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 19h46

Nombre de votants : 215

Pour : 196 Contre : 0 Abstentions : 19

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-077

OBJET : SDEM 50 – Désignation des délégués aux commissions consultatives

Yveline DRUEZ présente la délibération. Sont proposées les candidatures des 6 délégués suivants : M.JEANNE, M.COLLAS, M.JOUAULT, Mme HAIZE, Mme MARTIN, M. ROUXEL.

Intervention de Sébastien REBOURS :

« Etant salarié du SDEM 50, je ne souhaite pas prendre part à ce vote. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 19h49

Nombre de votants : 214 Sébastien REBOURS ne prend pas part au vote

Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 13

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-078

OBJET : Transfert partiel marché de la ville de Valognes pour l'aire d'accueil des gens du voyage et convention pour la poursuite de la maîtrise d'œuvre de fin de travaux par les services de la ville de Valognes

Yveline DRUEZ présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 19h52

Nombre de votants : 215

Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 14

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-079

OBJET : Création d'emplois fonctionnels de direction

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Intervention d'un Conseiller communautaire :

« Juste une question de forme : on parle beaucoup de directeur ou de directeur général mais jamais de directrice, donc j'espère qu'on sera sensible à l'égalité femmes/ hommes dans les emplois de direction, merci. »

Le Président :

« Madame, je vous remercie de votre question. Comme l'a dit Jacques, on ne respecte pas tout à fait la parité mais on a, sur les 6 emplois fonctionnels de DGA qu'on vous propose de créer, 2 femmes : Madame LE MEHAUTE et Madame HENGOAT issues de l'ex communauté de communes de Douve-Divette et de l'ex communauté de communes des Pieux. Nous avons Laurent KIES, que vous connaissez bien, qui est l'ancien directeur général des services de la communauté de communes de Cœur du Cotentin, qui sera positionné comme directeur général délégué en charge des territoires et qui pourra s'y consacrer pleinement lorsque sa mission d'intérim du poste de DGS aura été achevée, ce qui je crois sera de nature à améliorer encore la liaison avec les territoires. Nous avons Madame LE MEHAUTE sur tout le volet stratégies de l'agglomération. Nous avons Monsieur DUVAL, dont je saluerai tout à l'heure le travail dans la préparation du budget, aux finances qui est issu de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg, Madame HENGOAT sur les ressources humaines, Monsieur LEGOFF sur les services techniques et Monsieur BEAURUEL sur l'administration générale, issu du Syndicat Mixte du Cotentin. Nous vous proposons de créer ces 6 emplois fonctionnels qui correspondent à des fonctionnaires qui sont déjà en poste à l'agglomération, certains sont mutualisés soit avec le SMC, soit avec la ville de Cherbourg, d'autres sont communautarisés, si vous me permettez cette expression qui n'est pas très heureuse. Donc voilà ce qu'on vous propose de faire, on vous propose de créer, parce que pour être sur ces emplois, il faut être soit administrateur soit ingénieur soit attaché hors classe soit directeur : on propose de créer naturellement et d'instituer les grades correspondants. En terme de création nette, vous remarquerez que c'est extrêmement modéré puisqu'on va créer en ressource additionnelle pour la communauté d'agglomération, un poste de DGS. On peut considérer que l'on crée un demi-poste sur la direction des finances, et sur l'eau, c'est une mise à disposition en attendant le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2018. Un mot sur le DGS, on propose de créer la fonction. Le choix du DGS est un choix du président mais je voulais vous en dire quelques mots dans un souci d'information et dans un souci de clarté, sachant que j'ai évoqué la question l'autre jour au Bureau. J'ai décidé de nommer comme directeur général des services Monsieur Philippe MENUET qui est l'actuel directeur général des services de la ville de Cherbourg. Je l'ai fait en concertation avec le maire de Cherbourg-en-Cotentin et avec le Bureau et je vais vous en donner les raisons. D'abord, je l'ai fait en raison de la qualité de l'homme, c'est cela qui m'a guidé, car lorsqu'on a la chance d'avoir un grand professionnel sur le territoire, je pense qu'il faut savoir la saisir. 2ème raison pour laquelle mon choix s'est porté sur Philippe MENUET, c'est parce que je pense que nous avons besoin dans cette phase, qui est une phase de 3 ans - on est en cours de mandat - de quelqu'un qui soit immédiatement opérationnel, immédiatement au courant des problématiques du territoire et qui puisse, pardonnez-moi l'expression, embrayer sans délai. Si je me lance, et si je lance, par la même occasion, la communauté d'agglomération dans un processus de recrutement long, un petit peu coûteux par ailleurs parce qu'il va falloir des cabinets pour nous accompagner, cela veut dire que nous n'aurons pas de DGS avant au mieux septembre, plus vraisemblablement la fin de l'année, le temps qu'il se libère. Je ne pense pas que nous puissions nous payer le luxe d'attendre jusque-là, même si Laurent KIES fait un remarquable travail comme directeur général par intérim, mais cela n'est pas appelé à durer et il n'a jamais été question que cela dure indéfiniment. Donc un DGS immédiatement opérationnel. Dans le cadre des processus de mutualisation que nous avons à mener, il me paraît être le mieux placé pour le faire et j'ajoute qu'il a une excellente entente avec l'ensemble des directeurs généraux adjoints dont je vous ai mentionné à l'instant les noms. Le dispositif, c'est un dispositif qui est appelé à aller jusqu'au terme du mandat et en 2020, il appartiendra au président élu par la nouvelle assemblée de faire le choix pour l'intérêt du territoire. Mais ce qui m'a guidé, c'était avant tout la nécessité d'avoir un dispositif administratif immédiatement opérationnel avec, à sa tête, un homme ayant les qualités pour le mener et l'encadrer. Et puis, vous avez vu, lorsque je vous ai lu l'ensemble des directeurs généraux adjoints, qu'il y avait une diversité dans leur origine et cette diversité me paraît être une garantie d'équilibre. »

Intervention d'un conseiller communautaire :

« Monsieur le Président, pouvez-vous nous préciser si ce sera un DGS à plein temps ou à mi-temps et cumulera-t-il ses fonctions entre Cherbourg et le Cotentin ? »

Le Président :

« Je vais vous le préciser : il cumulera les 2 fonctions. Ce n'est pas un cas exceptionnel, cela arrive dans bien des agglomérations que le DGS de la ville centre cumule les 2 fonctions. Il s'organisera, mais je ne veux pas parler pour la ville de Cherbourg parce que ce n'est pas à moi de le faire, mais il est convenu qu'ils s'organisent au niveau de la ville de Cherbourg sur le plan administratif et nous organiserons nous aussi les choses sur le Cotentin puisque, comme j'ai dit, nous avons une équipe autour du DGS. Voilà ce que je peux répondre aujourd'hui à la question et nous aurons une convention de mutualisation entre la ville et l'agglomération. »

Intervention d'un conseiller communautaire :

« Simplement, on produit une délibération créant 6 emplois, elle va donc être suivie d'une délibération supprimant des emplois concernant toutes ces personnes que vous avez citées. »

Intervention de Jacques LEPETIT :

« Ce que l'on vous demande aujourd'hui, c'est de créer des postes de manière à pouvoir les pourvoir. Pour l'instant, nous sommes dans une phase transitoire où les personnes n'ont pas été définitivement installées dans leurs responsabilités. Il n'y a pas de préoccupations en terme de recrutement aujourd'hui. »

Intervention d'un conseiller communautaire :

« Je me suis fait mal comprendre, les personnes que vous avez citées travaillent déjà au sein des collectivités et donc ils vont avoir un autre poste et forcément, le poste dans lequel elles étaient peut être supprimé. »

Intervention de Jacques LEPETIT :

« Alors je crois qu'il faut bien comprendre la notion d'emploi au niveau du grade de DGA qui n'est pas l'emploi fonctionnel, on est bien sur une dénomination. Les DGA sont nommés à un poste, ce n'est pas une création en tant que telle. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« Oui, j'avais juste une question qui est une question relativement classique, dès l'instant où l'on parle d'effectifs. On peut bien évidemment se féliciter pour les évolutions professionnelles des personnes. La question de fond qui est posée : quel est l'impact sur la masse salariale de l'ensemble de ces évolutions entre la situation actuelle et la situation à venir ? Je ne parle pas individuellement bien évidemment, mais de façon globale. La création de ces 6 postes par rapport à la situation actuelle représente quel coût ? »

Intervention de Jacques LEPETIT :

« Actuellement, je ne suis pas en mesure d'établir une balance avant/après. Par contre, on sera en mesure de la faire dans la continuité des désignations. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« Mais ça, on ne sait pas le faire quand on ne sait pas quelles sont les personnes concernées. Mais là, il ne s'agit pas de recrutement en tant que tel, il s'agit d'ouvertures pour mettre des personnes qui sont déjà en place sur des intitulés de poste et des grades plus importants. En règle générale, quand on fait des évolutions de ce type, on mesure juste l'impact. Ça me paraît être une question simple qu'on se pose en général, donc je vous la pose mais je comprends bien que vous n'avez pas la réponse. Merci. »

Le Président :

« Vous avez raison de poser la question et elle se pose. On vous donnera les éléments dès lors qu'on les aura. L'impact devrait être modéré compte-tenu du fait qu'un certain nombre de personnes concernées ont déjà les grades correspondants. Tous ne l'ont pas, donc il y aura un impact. Mais je voudrais dire que cet impact sera modéré. D'une part, vous verrez toute à l'heure sur le budget que nous veillons à respecter les équilibres. Deuxièmement, il était absolument nécessaire de doter l'agglomération d'une administration qui fonctionne. Nous avons essayé de le faire et nous continuerons d'essayer de le faire dans le souci à la fois de satisfaire les besoins qui doivent l'être, tout en restant modéré dans les créations et dans les embauches. Je crois que c'est là la ligne de

conduite. Donc, nous ne faisons pas les choses au rabais, au contraire, parce que nous avons des fonctionnaires de qualité mais nous essayons de trouver les meilleures solutions possibles, encore une fois étant considéré que nous avons un mandat en cours, d'où l'intérêt de mutualiser au maximum ».

Intervention Hervé FEUILLY:

« Monsieur le Président, permettez-moi d'être un peu sceptique sur le procédé, sans bien évidemment remettre en cause les qualités de Philippe MENUT, mais il n'a pas encore achevé le chantier de Cherbourg-en-Cotentin qu'il va devoir s'atteler à un chantier similaire pour la constitution de l'agglomération. Il me paraît démesuré d'engager une seule personne, aussi qualifié soit-il, pour mener à bon terme deux chantiers aussi importants. On a vu qu'à Cherbourg, c'était quand même très compliqué et je pense que personne ne me démentira, on n'est pas au bout de nos peines encore tout à fait. Et là, on s'engage de nouveau dans un autre processus, ça ne paraît pas sain et là moi qui suis souvent contraignant en matière budgétaire, je pense qu'on ne peut pas compter pour recruter le cadre numéro un d'une collectivité. »

Le Président :

«Oui, je vais essayer de vous répondre le plus brièvement possible. Tout d'abord, Philippe MENUT a déjà travaillé depuis de longs mois sur la constitution de la communauté d'agglomération, même s'il avait pris ces derniers temps un peu de recul. Et d'ailleurs, pardonnez-moi mais malencontreusement, c'est un petit peu moi qui suis à l'origine de ce recul parce que, lors des discussions du comité de pilotage, il y a quelques mois, j'avais dit qu'il ne fallait pas nommer tout de suite un préfigurateur mais que ce serait la responsabilité du futur président. Philippe MENUT a déjà beaucoup travaillé sur le Cotentin, donc il connaît déjà le sujet, ce n'est pas comme s'il découvrait, l'investissement initial est fait. Deuxièmement, et comme vous le savez, il sera secondé par Laurent KIES qui est aujourd'hui directeur général des services par intérim et qui, lui, est à temps plein sur le Cotentin et qui va donc être son numéro 2 et l'épauler. Et puis, il y a les autres directeurs dont j'ai parlé. Donc, il faut considérer que nous avons une équipe de direction qui sera évidemment chapeauté par le directeur général des services mais nous n'arrivons pas dans un système qui soit un système vierge de toute construction. Le chantier du Cotentin, vous allez le voir ce soir avec le budget, c'est un chantier que nous n'avons pas commencé aujourd'hui mais qui est déjà largement entamé, même s'il reste naturellement bien des défis à relever. C'est un choix que j'ai fait. Encore une fois, je reconnais que le choix que vous préconisez avait sa logique. Je me suis interrogé mais j'ai considéré que c'était une meilleure solution d'avoir une équipe immédiatement cohérente, soudée et opérationnelle. »

Intervention de Benoît ARRIVE :

« Juste un complément Monsieur le Président pour répondre à Hervé FEUILLY et lui apporter un complément d'information. Effectivement, l'atterrissage de Cherbourg-en-Cotentin, vous l'avez dit, est en cours, il reste encore du chemin à parcourir mais beaucoup de ce chemin a déjà été fait. Bien évidemment, nous allons nous organiser à Cherbourg-en-Cotentin pour intégrer la proposition qui est faite ce soir et pour continuer à avancer. Donc, soyez rassuré, l'organisation de Cherbourg-en-Cotentin va s'adapter à cette proposition et moi, je ne veux pas reprendre les propos du Président, mais je pense que Philippe MENUT effectivement, que je salue, travaille depuis de nombreux mois avec des collègues de l'ensemble des communautés de communes et du syndicat mixte sur la création du Cotentin. Il est immédiatement opérationnel et disponible et je pense qu'on fait aussi gagner du temps à notre agglomération puisque faire venir quelqu'un de l'extérieur, compte tenu du profil et des disponibilités, c'est 7/8 mois peut être plus, alors que là, l'équipe est déjà opérationnelle. C'est aussi une solution pragmatique d'efficacité qui nous permet d'enclencher nos travaux dès à présent parce que, comme vous le savez, le temps entre maintenant et 2020 va passer rapidement et c'est plutôt une solution réaliste et pragmatique au service de l'agglomération qui vous est proposée ce soir. »

Après ces échanges, le Président propose de passer au vote.

Nombre de membres : 221 20h13

Nombre de votants : 215

Pour : 173 Contre : 6 Abstentions : 36

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-080

OBJET : Ressources humaines – Création d'emplois aidés

Intervention de Jacques LEPETIT:

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Intervention de Sophie GUYON :

« Monsieur le Président, il n'est évidemment pas du tout question de remettre en cause le fond de cette délibération qui a pour but d'agir, comme vous le disiez, en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle mais je voudrais plutôt revenir sur le choix du dispositif concerné. Le rapport de la Cour des comptes a révélé, en octobre 2016, que les emplois aidés étaient très coûteux et qu'ils n'avaient pas révélé leur efficacité puisque la situation des 16- 25 ans ne cesse de s'aggraver et c'est vrai pour les non-qualifiés, mais le phénomène gagne aussi aujourd'hui de plus en plus les diplômés de l'enseignement supérieur. La préconisation de ce rapport avait, entre autres objectifs, de remettre en adéquation la large gamme de dispositifs existants et les besoins des jeunes et des employeurs en intensifiant l'alternance et à la formation. Alors je voulais vous demander, Monsieur le Président, si selon les secteurs concernés, on pouvait privilégier l'accueil des personnes qui suivent des formations qualifiantes en alternance, apprentissage ou contrat de professionnalisation car elles garantissent selon moi plus l'accès à un emploi durable au lieu de ne créer que des emplois aidés. En somme, donner moins priorité aux contrats aidés, en en prenant malgré tout, mais recourir davantage aux formes classiques de l'alternance. Merci. »

Intervention de Jacques LEPETIT:

« Madame, voyez dans cette délibération notre contribution. Dans notre contribution, on prend ces options-là de contrats aidés, cela ne veut pas dire qu'on ferme d'autres opportunités, bien évidemment. Juste pour vous dire que dans le cadre de la MEF, nous aurons l'occasion de revoir à quel niveau notamment les contrats d'emploi avenir sont financés. Il y a des difficultés effectivement pour recruter dans cette catégorie-là, cela ne veut pas dire que il n'y ait pas de personnes qui sont en difficulté dans cette catégorie, je pense que c'est la MEF qui apportera ce type de réponse. Aujourd'hui, en direct, je ne peux pas le faire »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h21

Nombre de votants : 215

Pour : 178 Contre : 7 Abstentions : 30

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-081

OBJET : Signature de convention de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération et les structures de son territoire

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h26

Nombre de votants : 215

Pour : 208 Contre : 1 Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

Intervention de Patrick FAUCHON (après le vote) :

«C'est juste un point, un commentaire puisque je comprends bien l'approche de mutualisation et de convention mais d'une certaine façon, c'est une forme de délégation d'exercice de compétences moyennant rétribution vers Cherbourg-en-Cotentin et la Hague dans l'exercice réel puisque ça pose en permanence la cohérence de gestion sur le travail des différentes commissions sur des thématiques. Ça peut parfaitement se concevoir, je pense que, comme ça porte malgré tout sur environ 100 000 habitants sur les 180 000 habitants, c'est quand même un poids relativement important. Et je pense qu'à un moment donné, il faudra examiner complètement, entre les travaux d'exercice des compétences et avec le travail de la CLECT, la bonne cohérence entre les exercices de ces compétences sur le plan y compris financier entre ce qui est fait par rapport à ces 2 communes

nouvelles et le reste du territoire. Je pense que c'est essentiel puisqu'autrement, on aura des disparités qui nécessiteront d'aller relativement loin pour s'assurer que tout se fait de façon cohérente. Je conçois qu'il y ait une nécessité de mise en œuvre mais il faudra rester vigilant sur ces points-là. »

Intervention de Jacques LEPETIT :

« La vigilance, Monsieur FAUCHON, a été mise, notamment dans les conventions puisque ces conventions devraient être vu notamment par les organisations syndicales et les représentants du personnel. »

Intervention de Patrick FAUCHON :

« Je ne parle pas de ça Monsieur LEPETIT, je ne parle absolument pas du côté seulement mise à disposition. Mais derrière, il y a des notions de coûts, il y a tout un tas de notions. Le personnel est une chose, l'ensemble de la prise en compte de beaucoup d'éléments est nécessaire aussi à réexaminer. »

Intervention de Jacques LEPETIT :

« Si vous m'aviez laissé finir Monsieur FAUCHON, les conventions sont de durée très limitée donc il faudra qu'elles repassent sous un an à la relecture et à nouveau l'autorisation et le vote de l'assemblée. Effectivement, il y a un certain nombre de situations qui sont évolutives aujourd'hui. On est là plutôt pour gérer de façon très réactive là où on ne peut pas transférer du personnel parce que les compétences ne sont pas finalisées donc il convient effectivement de passer des conventions de prestations ou de services. »

Délibération n° 2017-082

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération – modification n°1

Le Président présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h31

Nombre de votants : 215

Pour : 198 Contre : 0 Abstentions : 17

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-083

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération – modification n°1

Le Président présente la délibération.

Intervention de Nicolas VIVIER :

« Les délégations que vous nous proposez de voter au Bureau sont larges, cela peut se comprendre eu égard à la taille de notre assemblée. Vous prévoyez bien sûr de rendre compte des attributions exercées par délégation du conseil lors de nos réunions. Cependant, il me paraîtrait utile, pour un suivi le plus régulier des travaux et des décisions du Bureau, que ses ordres du jour et les comptes-rendus de ces réunions soient accessibles au fil de l'eau aux conseillers communautaires de façon dématérialisée bien sûr. Je précise que je suis bien conscient de la difficulté que représente la mise en place de la vie institutionnelle d'une organisation comme la nôtre, mais j'aimerais que cette information vers les conseillers puisse être un objectif dans un délai raisonnable. Merci de votre attention. »

Le Président :

« Je note le point et je verrais ce que nous pourrions faire pour que vous ayez la plus parfaite information possible. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h33

Nombre de votants : 215

Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-084

OBJET : Médecine professionnelle et préventive – convention d'utilisation du service de Cherbourg-en-Cotentin

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h35

Nombre de votants : 215

Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 11

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-085

OBJET : Centre de gestion – Désignation de représentants à la commission de réforme

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Sont désignés : Jacques LEPETIT et Madame Sylvie LAINE titulaires, et Monsieur Nicolas VIVIER, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Cyril BOURDON et Madame Nathalie BALDACCI, suppléants.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h38

Nombre de votants : 215

Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 14

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-086

OBJET : Transfert de compétence tourisme – subvention aux offices du tourisme associatifs dans l'attente de la création de l'office du tourisme intercommunal

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h40

Nombre de votants : 215

Pour : 210 Contre : 1 Abstentions : 4

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-087

OBJET : Mise à disposition de documents volumineux sous format numérique

Cyril BOURDON présente la délibération.

Le Président :

« Je pense que c'est un progrès que tout le monde saluera dans cette assemblée. J'en profite d'ailleurs pour remercier le travail des services pour la préparation de cette séance. Cela a été extrêmement volumineux en terme de papier et croyez-moi la production des documents a été vraiment un défi matériel à relever. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h42

Nombre de votants : 213

Pour : 196 Contre : 4 Abstentions : 13

La délibération est adoptée.

Suspension de séance

Le président reprend la séance.

Dans un souci de clarté et de compréhension globale, le Président propose de procéder d'abord à une présentation générale des grands équilibres budgétaires par Christian PRIME et de passer ensuite au vote des délibérations.

Le Président :

« Sur le budget, il s'agit d'un budget de consolidation, de recensement et non pas d'un budget d'intervention. C'est une photographie de la situation de la Communauté d'agglomération à l'instant présent. Elle permet d'envisager ce que sera la Communauté d'agglomération dans un futur proche. Elle est éclairante parce qu'elle indique plusieurs choses : Premièrement, le niveau de la dette de la Communauté d'Agglomération est extrêmement raisonnable et de surcroît la structure de cette dette est très saine. Deuxièmement, l'ensemble des projets des anciens EPCI sont repris tels qu'ils avaient été proposés et revus par les territoires. Troisièmement, ce budget indique que le CA a des marges de manœuvre significatives, le niveau d'épargne brut et d'épargne nette s'établit à un niveau satisfaisant. Je réitère l'engagement pris, à savoir la compensation par la Communauté d'Agglomération des manques à gagner sur le DGF qui résulteraient de sa création. Quatrièmement, la neutralité fiscale et financière est assurée via le mécanisme des attributions de compensation. D'autre part, les taux sont extrêmement satisfaisants. »

Le Président laisse ensuite la parole à Christian PRIME qui fait une présentation plus détaillée du budget de la Communauté d'agglomération et des grands équilibres budgétaires, avant de passer au vote des délibérations.

Délibération n° 2017-088

OBJET : Fixation du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2017

Christian PRIME présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h07

Nombre de votants : 215

Pour : 195 Contre : 2 Abstentions : 18

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-089

OBJET : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2017

Christian PRIME présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h09

Nombre de votants : 215

Pour : 196 Contre : 4 Abstentions : 15

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-090

OBJET : Fixation des redevances des Ordures Ménagères (REOM) pour 2017

Christian PRIME présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h10
Nombre de votants : 215
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 26
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-091

OBJET : Maintien des tarifs et redevances pour 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Intervention de Christèle CASTELEIN :

« Comme nous avons des compétences enfance, pour la restauration, la cantine..., nous n'avons pas le droit de revaloriser pour l'année scolaire 2017-2018 alors ? »

Intervention de Christian PRIME :

« Pour 2018, pourquoi pas. »

Intervention de Christèle CASTELEIN :

« Nous prenons nos tarifs à partir de septembre 2017. Quand on a des fonctions spécifiques comme ça, il est difficile de ne pas prévoir une augmentation comme on fait tous les ans. »

Intervention de Christian PRIME :

« Je sais mais c'est d'une telle complexité de reprendre tous ces différents services et de fixer les tarifs qu'il est proposé, avec seulement trois mois d'existence dans la communauté d'agglomération, de reconduire ces tarifs-là. »

Le Président :

« Pour répondre à la question de Madame CASTELEIN, la délibération précise qu'on peut, s'il y a des délibérations spécifiques, aller au-delà mais la règle de base, c'est la stabilité. »

Intervention d'Hélène LESEIGNEUR :

« J'aurais voulu savoir si, dans certaines collectivités, il y avait des exonérations par exemple pour les écoles ou les cantines, et je reviens aux taxes pour les ordures ménagères par exemple ? »

Intervention de Christian PRIME :

« A ma connaissance, il n'y en a pas. Je reprends l'exemple de l'ex communauté de commune de Montebourg, il n'y a pas d'exonération mais une politique de tarifs dégressifs selon la composition de la famille. Le montant diminue selon le nombre d'enfants au sein du foyer. »

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h14
Nombre de votants : 215
Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-092

OBJET : Fixation des taux de versement transport à compter du 1^{er} juillet 2017

Monsieur PRIME présente la délibération

Intervention de Bruno VILTARD :

« C'est un sujet qui a été évoqué en commission finances, on a partagé sur cette problématique-là. Il a été annoncé qu'on doit arriver à un taux unifié sur le territoire sur une échéance de 12 ans. Ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est que les entreprises aujourd'hui, qu'elles soient publiques ou privées, sur les territoires pour lesquels cette taxe n'est pas appliquée, devront pouvoir obtenir des services associés à cette nouvelle taxe. Il faudra être prudent de ne pas taxer des entreprises sur des territoires sur lesquels on n'apportera pas les services associés. »

Intervention du Président :

« Je suis à 100 % d'accord, c'est la raison pour laquelle nous avons mis un taux 0 et nous avons maintenu le taux pour Cherbourg. Le jour où nous aurons, dans le cadre du PDU, une vraie politique de transport à l'échelle de l'agglomération, avec un maillage territorial de transport qui irrigue les pôles ruraux et les pôles urbains, à ce moment-là, on pourra avoir un taux unifié, ou en tout cas, faire contribuer toutes les entreprises du territoire. Tant que nous ne sommes pas dans cette position-là, il faut rester sur des bases de justice, d'équité et de différenciation. »

Johan DENIAUX indique qu'il ne prendra pas part au vote car il est employé par l'entreprise de transport public de l'agglomération.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h19

Nombre de votants : 214 Johan DENIAUX ne prend pas part au vote

Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 29

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-093

OBJET : Porté à connaissance – Attributions de compensations provisoires pour 2017

Monsieur PRIME porte à la connaissance du conseil la notification des attributions de compensation provisoires pour l'année 2017.

Nombre de membres : 221

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

Délibération n° 2017-094

OBJET : Budget annexe « développement économique locations » M14 – Harmonisation des pratiques comptables

Monsieur PRIME présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h25

Nombre de votants : 215

Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-095

OBJET : Budget « développement économique ventes » - Assujettissement à la TVA – Opération d'aménagement ZA la Grande Fontaine à Martinvast

Monsieur PRIME présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h26

Nombre de votants : 215

Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-096

OBJET : Vote du Budget primitif 2017 – Budget Principal et Budgets annexes

Monsieur PRIME présente la délibération.

Monsieur SCHMITT pose une question sur la page n°15 concernant les achats de matériels de bureau de 1^{er} équipement.

Monsieur DUVAL répond que ce sont des provisions, et qu'il ne s'agit pas uniquement de matériel de bureau mais qu'il y a aussi du matériel informatique.

Intervention de Madame TRAVERT :

« Comme vous nous l'avez dit, ce premier budget de la nouvelle communauté d'agglomération du Cotentin est l'agrégat des budgets des anciennes communautés de communes et des charges transférées des deux communes nouvelles de Cherbourg et de La Hague.

Ce premier budget ne reflète pas encore une réelle vision politique ni de grandes lignes directrices. Nous en prenons acte en restant vigilants sur l'application de ce budget, tout en notant quelques observations. En premier lieu, le document présenté fait apparaître les attributions de compensation. Il est noté la mention « ce chapitre sera amené à se stabiliser dans les années à venir conformément à la nature rigide des attributions de compensation » et nous réitérons donc notre demande concernant l'évolution prévue ou pas de ces attributions de compensation au regard de l'évolution des bases locatives chaque année.

En effet, nos communes vont connaître une moins-value sur leurs recettes des taux communaux. Ne pourrions-nous pas plutôt faire évoluer ces attributions de compensation sur l'évolution des bases chaque année.

Par ailleurs, concernant le budget investissement, nous constatons de grands écarts suivant les territoires et des deltas très importants entre le poids démographique des anciennes communautés communes et leurs investissements prévus. Cela concerne les projets déjà en cours, mais nous espérons qu'un rééquilibrage pourra intervenir, notamment pour le prochain budget 2018 de notre collectivité. Par exemple, la Hague qui pèse 6.5% de la population de notre communauté d'agglomération se voit consacrer que 1% des investissements soit 250 000 euros. Voici les observations que nous souhaitons faire sur ce budget primitif 2017 au nom de la démarche initiée par le collectif dans les derniers mois, je vous invite à vous abstenir sur cette proposition de budget, merci.»

Le Président :

« Juste un mot pour dire que le collectif ne me paraît pas être constitué en groupe politique dans cette assemblée. Si ça devait changer, naturellement, c'est son choix le plus strict, mais il conviendrait que l'exécutif en soit prévenu, naturellement, ne serait-ce que pour pouvoir en tirer quelques conséquences pratiques mais je vais vous répondre sur les quelques points. D'abord, sur le travail de la CLECT, c'est à la CLECT de le faire elle-même, et je pense que vous serez bien placée pour en parler à son Président puisque c'est le maire de la commune dont vous êtes déléguée. Deuxième remarque, s'agissant des investissements, je répète que nous sommes le 6 avril, et que nous n'avons que deux mois d'existence, je vous le dit parce que j'ai parfois le sentiment, à entendre certains, que nous sommes là, peut-être pas depuis l'éternité, mais depuis très longtemps et donc il faut le temps de construire une politique. Et nous ne pouvons pas, je le dis très modestement, très humblement, aller bien au-delà de ce que nous avons fait et qui est déjà me semble-t-il après deux mois d'existence considérable. Souvenez-vous qu'il y a six mois ou un an, nous ne savions même pas s'il verrait le jour, donc il faut mesurer le chemin parcouru par tout le monde, collectivement, quels qu'aient été les opinions des uns et des autres. Donc, à chaque jour suffit sa peine, il y avait des inquiétudes sur le point de savoir si les projets seraient repris, ils le sont. Maintenant qu'on a ce premier budget, il va falloir travailler sur le budget supplémentaire et sur le budget de l'année prochaine et nous le ferons. S'agissant des investissements, naturellement, il faut des investissements. Je vous rappelle quand même que la communauté n'est pas l'agrégat des territoires qui la composent, c'est aussi un ensemble qui a un destin propre, donc concernant les investissements, ce ne sont pas simplement les investissements à regarder avec une longue vue sur Montebourg, la vallée de l'Ouve ou Douve et Divette. C'est le Cotentin qui est un ensemble qui doit porter un certain nombre de politiques. Michel MAUGER parlait du tourisme, on parlait de la santé tout à l'heure avec la délégation, ces politiques-là, j'espère que nous allons les porter ensemble et qu'il n'y aura plus des groupes séparés ou des territoires séparés mais une volonté collective de porter ces investissements. Alors sur les rééquilibrages, vous savez bien sûr qu'il y aura des rééquilibrages mais entre nous soit dit, je ne pense pas qu'on puisse isoler des collectivités, tel ou tel territoire, par rapport aux autres, ça ne me paraît pas être une bonne manière de procéder parce qu'on n'arrivera jamais à avoir une politique uniforme d'investissement sur le territoire. Je rappelle d'abord que nous partons de situations extrêmement hétérogènes, aussi bien sur le plan des compétences transférées que des équipements communautaires. Essayons, me semble-t-il, de comprendre les préoccupations des uns et des autres, qui ne sont pas nécessairement de même nature. Je pense, pardon je ne veux pas lancer ce débat ce soir, que ce que souhaite la commune de la Hague, c'est d'avoir les moyens d'assurer son fonctionnement sachant qu'elle a des charges de personnel élevées et ce n'est pas nécessairement que la communauté d'agglomération consente à des investissements alors que le taux d'équipement

de la Hague est déjà très important par rapport à ce qui peut l'être ailleurs. Donc je veux vous dire, moi je suis ouvert et je crois que le Bureau dans son ensemble est ouvert à toute discussion sur ces sujets, à tout rééquilibrage à condition que ce soit dans le cadre d'une politique globale, d'ensemble, au service du territoire. Pour le reste, naturellement, chacun peut faire ce qu'il veut sur le budget : s'abstenir, voter pour, voter contre, mais je pense que nous pouvons maintenant le mettre aux voix. »

Monsieur RENARD demande que le vote ait lieu à bulletin secret.

Le Président indique que le vote peut être fait à bulletin secret mais avec la zapette en n'affichant pas les noms.

Monsieur ASSELINE précise que le vote secret peut-être décidé, à condition qu'un tiers de l'assemblée le requiert.

Intervention de Monsieur PILLET :

« D'un mot pour compléter ce que disait le Président, je crois que la charte a été évoquée, moi je vais à nouveau évoquer certains termes de la charte qui disaient qu'il faut construire le Cotentin dans le respect de sa diversité et il ne s'agit pas non plus de vouloir tout uniformiser. Je crois qu'on construira le Cotentin avec les différences de chacun, avec les investissements et les projets de chacun et surtout pas en opposant ou en essayant de niveler tout le monde. Donc partant de là, je pense que le budget ici le respecte, et je pense que ça sera une démarche qu'on adoptera au cours de cette mandature. »

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le vote à bulletin secret.

27 élus se prononcent pour le vote à bulletin secret sur 213 votants.
Le tiers des élus n'étant pas atteint, le vote se tient à scrutin ouvert.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h40

Nombre de votants : 213

Pour : 154 Contre : 17 Abstentions : 42

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-097

OBJET : Acquisition de l'ancienne gendarmerie de Valognes par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

Monsieur Jacques COQUELIN présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h43

Nombre de votants : 213

Pour : 197 Contre : 1 Abstentions : 15

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-098

OBJET : Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) – Désignation d'un délégué communautaire

Monsieur Jacques COQUELIN présente la délibération.

Monsieur Jean-Marie LINCHENEAU est proposé comme représentant de la communauté d'agglomération du Cotentin à l'EPFN.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h44

Nombre de votants : 213
 Pour : 162 Contre : 8 Abstentions : 43
 La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-099

OBJET : « Notre Littoral pour Demain » - Cellule hydro-sédimentaire n°2 – désignation des représentants de la Communauté d’Agglomération du Cotentin

Monsieur Bernard LEBARON présente la délibération.

Madame Bernadette LE BRUN, Messieurs Jacques CAPELLE, Claude DUPONT et André ADE sont proposés en qualité de délégués titulaires. Madame Marie-Josèphe HAIZE, Messieurs Noël LAMOTTE, Jacques VIGER et Guy CHOLOT sont proposés en qualité de délégués suppléants. Il est dit que le conseiller délégué en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la préservation des inondations participera aux réunions du comité de pilotage.

La délibération est soumise au vote de l’assemblée.
 Nombre de membres : 221 22h49
 Nombre de votants : 211 Pascal ROUSSEL ne prend pas part au vote
 Pour : 204 Contre : 0 Abstention : 7
 La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-100

OBJET : « Notre Littoral pour Demain » - Cellule hydro-sédimentaire n°7 – désignation des représentants de la Communauté d’Agglomération du Cotentin

Monsieur Bernard LEBARON présente la délibération.

Madame Sandrine REVERT, Messieurs Bernard LEBARON, Yves ASSELIN et Jean-Claude LEGOUPIE sont proposés en qualité de délégués titulaires. Madame Sylvie AMIOT, Messieurs Jean-Pierre LEMYRE, Jean LEPETIT et René HARDY sont proposés en qualité de délégués suppléants. »

La délibération est soumise au vote de l’assemblée.
 Nombre de membres : 221 22h50
 Nombre de votants : 211
 Pour : 199 Contre : 3 Abstentions : 9
 La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-101

OBJET : Adhésion de la Communauté d’Agglomération au GART et désignation des représentants

Monsieur Noël LEFÈVRE présente la délibération.

Sont proposés comme représentants Noël LEFÈVRE, titulaire et Arnaud CATHERINE, suppléant.

La délibération est soumise au vote de l’assemblée.
 Nombre de membres : 221 22h53
 Nombre de votants : 211
 Pour : 165 Contre : 11 Abstentions : 35
 La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-102**OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à AGIR**

Monsieur Noël LEFEVRE présente la délibération.

Sont proposés comme représentants Noël LEFEVRE, titulaire et Arnaud CATHERINE, suppléant.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 20h56

Nombre de votants : 211

Pour : 163 Contre : 10 Abstentions : 38

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-103**OBJET : Engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Monsieur Jean-Pierre LEMYRE présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 22h57

Nombre de votants : 207

Pour : 180 Contre : 6 Abstentions : 21

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-104**OBJET : Conseil d'Administration de la SA HLM du Cotentin – Désignation d'un représentant**

Monsieur Jean-Pierre LEMYRE présente la délibération.

Il est proposé de désigner Monsieur André ROUXEL comme représentant de la communauté d'agglomération du Cotentin pour siéger au conseil d'administration de la SA HLM du Cotentin.

Intervention d'Hervé FEUILLY :

« Je candidate à représenter l'agglomération »

Le Président :

« Donc nous avons deux candidats, Monsieur FEUILLY et Monsieur ROUXEL. »

Le Président passe au vote.

Nombre de membres : 221

Nombre de votants : 207 23h01

Exprimés : 199 Blancs : 8 Abstentions : 0

ROUXEL André (112 voix) ; FEUILLY Hervé (80 voix) ; ADE André (2 voix) ; AMIOT André (2 voix) ; AMIOT Sylvie (1 voix) ; CAUVIN Joseph (1 voix) ; FEUILLY Emile (1 voix)

Monsieur ROUXEL est élu représentant de la Communauté d'agglomération.

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-105**OBJET : Conseil d'Administration de la SA HLM les Cités cherbourgeoises – Désignation d'un représentant**

Monsieur Jean-Pierre LEMYRE présente la délibération.

Ce dernier propose sa candidature, sauf si quelqu'un d'autre souhaite candidater.
Il n'y a pas d'autre candidat.
La délibération est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 23h03
Nombre de votants : 207
Pour : 161 Contre : 15 Abstentions : 31
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-106

OBJET : Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional Pluriannuel de Gestion des Déchets (PRPGD) – désignation d'un représentant

Monsieur Edouard MABIRE présente la délibération.
Sont proposées les candidatures de Monsieur Edouard MABIRE en qualité de titulaire et Monsieur Philippe BAUDIN en qualité de suppléant.
La délibération est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 23h04
Nombre de votants : 205
Pour : 179 Contre : 6 Abstentions : 20
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-107

OBJET : Centre de stockage des déchets ultimes – commission de suivi de site

Monsieur Edouard MABIRE présente la délibération.
Sont proposées les candidatures de Monsieur Edouard MABIRE en qualité de titulaire, et Monsieur Christian PRIME en qualité de suppléant.
La délibération est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 23h05
Nombre de votants : 205
Pour : 185 Contre : 8 Abstentions : 12
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-108

OBJET : Pôle de proximité de Cœur Cotentin – Attribution d'une subvention aux collèges et lycées du territoire

Monsieur Alain CROIZER présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.
Nombre de membres : 221 23h07
Nombre de votants : 205
Pour : 178 Contre : 7 Abstentions : 20
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-109

OBJET : Elections des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin auprès des CAO de groupements de commandes

Madame TAVARD présente la délibération.
Sont proposées les candidatures de Madame Agnès TAVARD comme membre titulaire et Pascal ROUSSEL comme membre suppléant.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h09
Nombre de votants : 205
Pour : 192 Contre : 1 Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-110

OBJET : Traitement du courrier de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Création d'un groupement de commandes

Madame TAVARD présente la délibération.

Sont proposées les candidatures de Madame Agnès TAVARD comme membre titulaire et Monsieur Hervé FEUILLY comme membre suppléant.

La délibération est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h11
Nombre de votants : 205
Pour : 192 Contre : 3 Abstentions : 10

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017-111

OBJET : Création et composition de la Commission intercommunale pour l'Accessibilité

Le Président regrette que cette délibération arrive en fin de conseil au regard de son importance.

Madame GOSSWILLER présente la délibération, qui est soumise au vote de l'assemblée.

Nombre de membres : 221 23h15
Nombre de votants : 205
Pour : 200 Contre : 1 Abstentions : 4

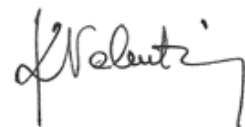
La délibération est adoptée.

Questions diverses

- Suite à la visite à Fukushima au Japon d'une délégation de membres des CLI, Monsieur JOLY demande que les conseillers communautaires puissent avoir des informations et qu'une réunion soit organisée. Madame GOSSELIN-FLEURY répond qu'il est prévu que les membres de ce voyage inter-CLI se réunissent pour faire un compte-rendu, qui sera présenté ensuite à l'occasion d'une réunion publique.

La séance est levée.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN